

Rapport annuel sur le monitoring des résidus SwissGAP 2017

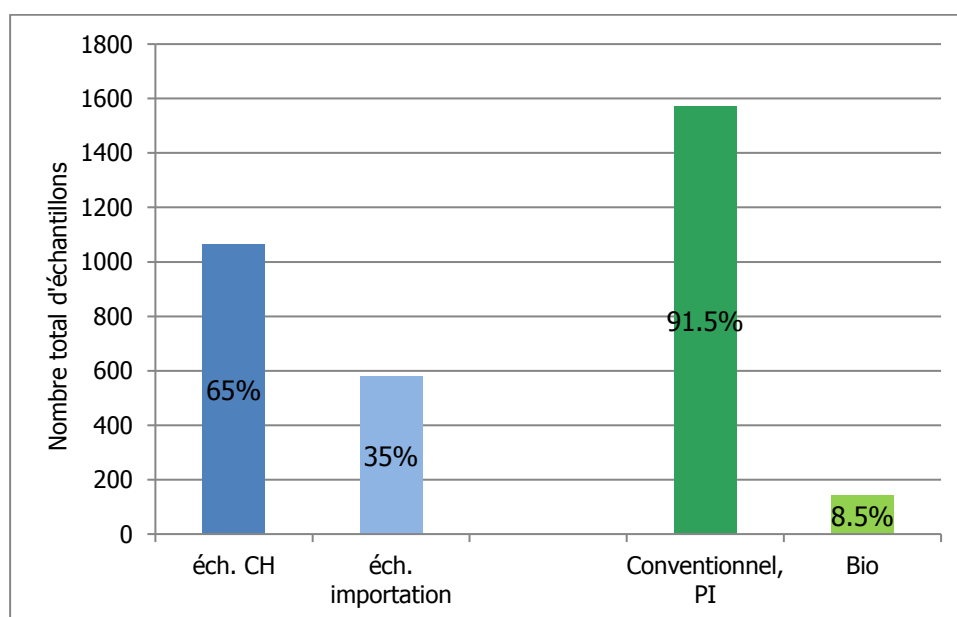
Un point central dans les exigences du standard SwissGAP est celui de la surveillance des résidus (monitoring). Sur ce plan, SwissGAP apporte une importante contribution à la sécurité des denrées alimentaires. Par ailleurs, le monitoring des résidus est un instrument supplémentaire dans la surveillance et un complément aux contrôles trisannuels au niveau de la production et aussi aux contrôles annuels auprès des maisons de commerce.

Les entreprises de commercialisation élaborent sur la base du concept d'analyse SwissGAP leurs plans d'échantillonnage. En plus, il y a aussi des dispositions techniques qui doivent être observées par les laboratoires reconnus par SwissGAP. Ces laboratoires sont tenus d'annoncer à Agrosolution toutes les contestations. Agrosolution anonymise les données et les fait suivre à une commission d'experts SwissGAP. Celle-ci évalue les résultats d'analyse et fait en sorte, à l'aide d'un plan de mesures et de sanctions dans les cas de transgression des normes, que les mesures correspondantes d'amélioration soient appliquées.

Dans des cas particulièrement difficiles, Agrosolution a la possibilité de proposer que les exploitations litigieuses soient soumises à des contrôles, resp. vérifications supplémentaires (contrôles dits «de racine carrée»). Dans 10 cas, un avertissement a dû être donné par Agrosolution. Pour les exploitations concernées, la conséquence a été qu'elles ont dû déposer une demande de reconnaissance provisoire pour une année.

En 2017, les exploitations assujetties à SwissGAP ont fait analyser en tout 1645 (année préc. 1711) échantillons de fruits, de légumes et de pommes de terre, dont plus de la moitié (1065) provenait de la production indigène. 141 des 1645 échantillons provenaient de la production biologique (8.5%).

Illustration 1 : Provenance des échantillons et méthodes de production



Le taux de contestations était de 6.5% (année préc. 5.7%); 107 échantillons ont fait l'objet de contestation. La majeure partie présentait des contestations avec résidus multiples. Si on ne tenait pas compte de ceux-ci, le taux de contestation ne serait que de 2.5%. Dans l'ensemble, les contestations

Berne, le 19 juillet 2018

sont dans la moyenne sur plusieurs années, mais ce qui est surprenant en 2017 ce sont les nombreux cas avec la présence de substances actives non admises dans la culture concernée.

- 27 fois, les valeurs de tolérance, resp. dès 1.5.2017 les valeurs maximales ont été dépassées (contre 23 l'année d'avant). Il n'y a par contre pas eu de dépassements des valeurs limites, resp. ARfD (Acute reference dose).
- Dans 16 cas (année préc. 9), des substances non admises dans la culture concernée ont fait l'objet de contestation. Dans deux cas, il s'agissait d'un échantillon avec dépassement de la valeur maximale et d'un échantillon de production biologique.
- Des valeurs multi-résiduelles de degré jaune ont été décelés dans 25 cas (année préc. 38), dont dans un cas avec dépassement de la valeur maximale.
- Des valeurs multi-résiduelles de degré rouge ont fait l'objet de contestation dans 28 cas (année préc. également 28). Par ailleurs dans 4 cas, il y avait en plus un dépassement de la valeur maximale.

65% de tous les échantillons analysés étaient des produits suisses. Mais concernant la concentration multi-résiduelle, les contestations n'ont porté que sur 2.9% des échantillons de provenance suisse. Chez les produits d'importation, le pourcentage était de 4%. On voit donc que sur ce plan la marchandise du pays est nettement plus propre que celle d'importation. C'est également le cas au niveau des dépassements des valeurs maximales avec de la marchandise suisse qui s'en sort mieux.

Dans la culture, les substances non admises ne pouvaient concerner que des produits suisses, car dans de nombreux pays les autorisations ne sont pas du tout spécifiques à la culture ou les informations de l'étranger nous manquent, ce qui fait que ce point ne peut généralement pas être contrôlé sur les marchandises importées.

Egalement en 2017, il est réjouissant de constater que 90% de tous les échantillons présentaient de zéro à trois résidus au maximum. Par ailleurs aussi avec 41%, il y avait à nouveau nettement moins d'échantillons qui ne présentaient pas du tout de résidus par rapport à l'année précédente (46%).

Illustration 2: Nombre de résidus par échantillon en %

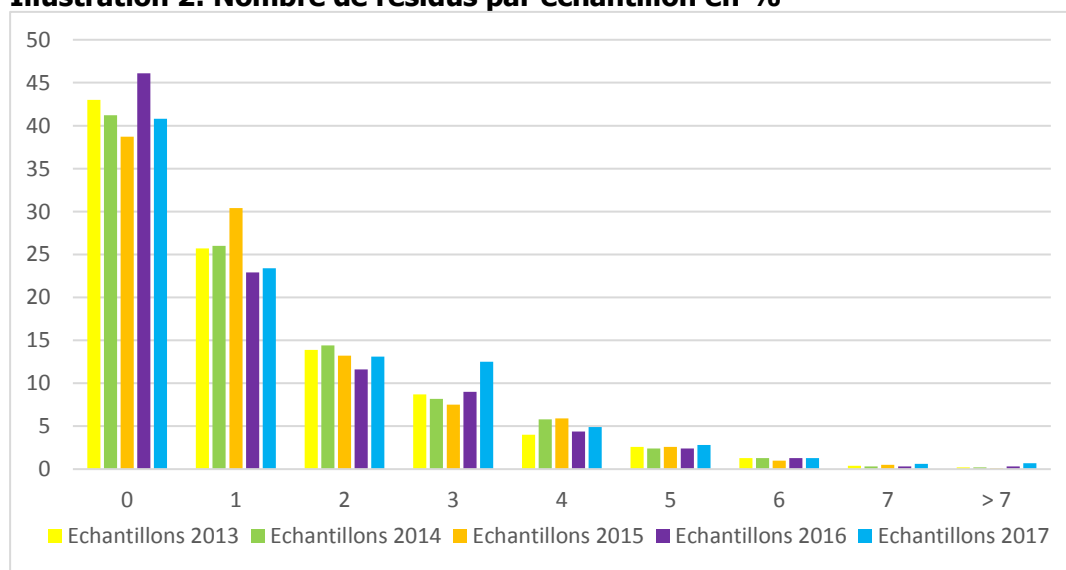


Illustration 3: Résidus multiples: développement sur plusieurs année (en %)

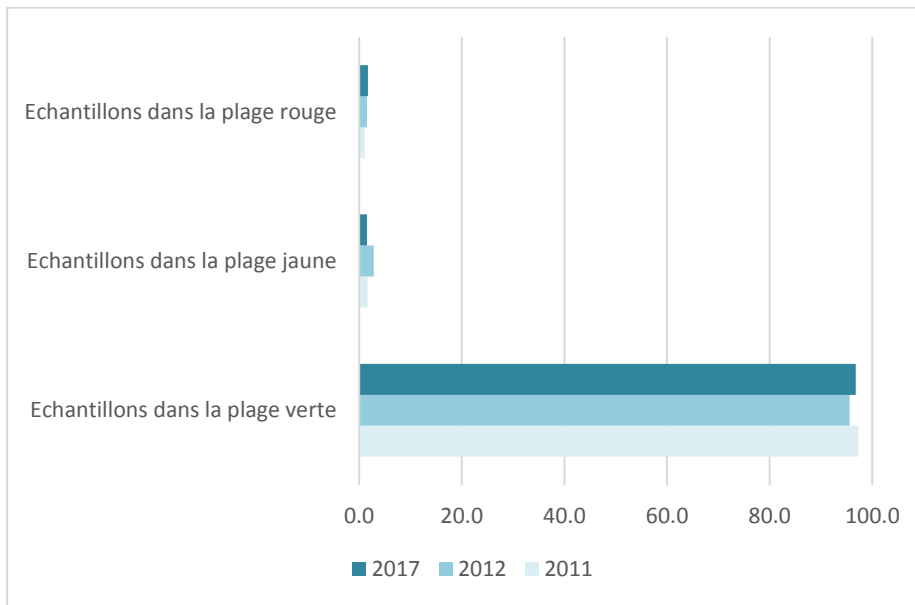
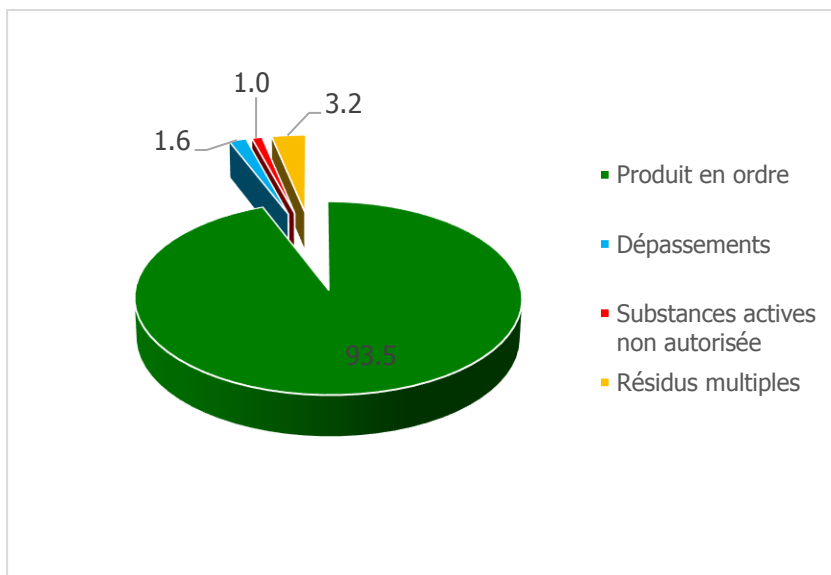


Illustration 4: Part d'échantillons contestés



Le détail des contestations se présente comme ci-après (chiffres de l'année préc. entre parenthèses)

	Total échant. 1645 (1711)	Dont provenance CH 1065 échant. (987)
Dépassement de valeurs maximales:	1.6% (1.2%)	1%(1.2%)
Substances actives non admises:	1% (0.4%)	1.5% (0.4%)
Contestations Bio (d'échant. Bio total):	2.1% (1.7%)	
Total des contestations sans résidus multiples	2.5% (1.6%)	1%(1.8%)
Résidus multiples:	3.2% (6%)	2.9% (3.6%)

Conclusions tirées des cas de contestation

Le monitoring des résidus SwissGAP ne se limite pas à des constats et à d'éventuelles sanctions prononcées à l'encontre des exploitations concernées. Il est également important de tirer les enseignements corrects de ces expériences et de les communiquer. C'est la seule manière de faire profiter de façon optimale toutes les parties concernées de ces enseignements et permettre ainsi d'améliorer la situation.

- Il faut impérativement accorder suffisamment d'attention à la prévention des contaminations indésirables. Dans cette optique, il est important de nettoyer soigneusement les équipements d'épandage entre deux épandages et de prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire à un minimum, respectivement éviter la dérive. Pour ce qui est de la prévention de la dérive, se référer aux instructions actuelles de l'OFAG relatives aux *mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires*.
- Les enseignements tirés du monitoring des résidus doivent davantage être utilisés dans le conseil et la formation des producteurs.
- Les stratégies au niveau phytosanitaire peuvent continuer à être optimisées. Cela permet non seulement de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, mais aussi de diminuer les résidus multiples.
- Les importateurs doivent informer leurs fournisseurs/producteurs de l'étranger sur les exigences et conditions relatives aux teneurs multi-résiduelles. Vous trouvez les conditions sur les résidus multiples ici: http://www.swissgap.ch/uploads/pdf/Mehrfachrueckstaende_fr.pdf
- La surveillance régulière des cultures et l'utilisation à titre préventif de produits phytosanitaires appliqués au bon moment sont des éléments importants des Bonnes pratiques agricoles. C'est la seule manière d'éviter des «exercices de pompiers». Dans de nombreux cas, ce sont en effet les épandages d'urgence tardifs qui donnent lieu à des contestations.
- Les enregistrements concernant l'utilisation de produits phytosanitaires doivent toujours être complets et soigneusement tenus à jour.

Berne, le 19 juillet 2018

- L'utilisation de produits phytosanitaires non autorisés dans la culture constitue une infraction grave aux bonnes pratiques agricoles. Il s'agit ici également de respecter scrupuleusement les directives d'utilisation.

Toute la documentation concernant le monitoring des résidus SwissGAP peut être téléchargée du website <http://www.swissgap.ch/monitoring-des-residus.html>.